



Immeuble Forvis Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@forvismazars.com

BTK CONSEIL

Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025



S.A. au capital de 1.800.000 de dinars
Immeuble BTK, 10 bis avenue Mohamed V - 1001 Tunis
Agrément du CMF n° 34/95 du 25 Décembre 1995 – RNE : 433775Z – M.F : 433775ZAM.000.
Tél. : (+216) 71 255 003 – Fax : (+216) 71 255 047 - E-mail : btconseil@btknet.com – Site web : www.scif.com.tn

Avril 2026



RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'attention des actionnaires de la Société BTK CONSEIL

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 07 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société BTK CONSEIL, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de **5 620 816 dinars** et des capitaux propres de **2 393 528 dinars** y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **487 320 dinars**.

A notre avis, les états financiers ci joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants

et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 avril 2026

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**



mazars
ECC Mazars

Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 - Tunis
Tel: +216 71 96 3380 RNE : 578728R
www.mazars.tn



ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Bilan au 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinars)

Actifs	Note	31/12/2025	31/12/2024
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	276 635	276 635
moins : amortissements		(276 635)	(276 635)
Immobilisations incorporelles en cours	4 bis	30 358	18 606
Total Immobilisations incorporelles		30 358	18 606
Immobilisations corporelles	4	262 540	204 285
moins : amortissements		(140 364)	(153 337)
Total Immobilisations corporelles		122 176	50 948
Immobilisations financières	5	973 712	907 997
moins : provisions		0	0
Total Immobilisations financières		973 712	907 997
Total des actifs non courants		1 126 246	977 552
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	6	17 369	23 976
moins : provisions		0	0
Autres actifs courants	7	2 889 584	2 498 909
Liquidités et équivalents de liquidités	8	1 587 617	687 913
Total des actifs courants		4 494 570	3 210 798
Total des actifs		5 620 816	4 188 350

Bilan au 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinars)

Capitaux Propres et Passifs	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital social	9	1 800 000	1 800 000
Réserves Légales	10	100 000	100 000
Autres Réserves	10	460 000	460 000
Résultats reportés	11	(453 792)	(996 296)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 906 208	1 363 704
Résultat de l'exercice	11	487 320	542 504
Total des capitaux propres avant affectation		2 393 528	1 906 208
Passifs			
Passifs non courants		166 100	74 556
Provisions pour risques & charges	12	84 590	41 392
Emprunt auprès des établissements financiers	13	81 510	33 164
Passifs courants		910 310	575 433
Fournisseurs et comptes rattachés	14	125 379	128 981
Clients et comptes rattachés	15	784 931	446 452
Autres passifs courants	16	2 121 002	1 619 379
Concours Bancaires et autres passifs Financiers	17	29 879	12 774
Total des passifs		3 227 291	2 282 142
Total des capitaux propres et des passifs		5 620 819	4 188 350

Etat de Résultat au 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation			
Revenus	18	1 562 791	1 306 196
Autres produits d'exploitation	19	117 492	122 300
Total des produits d'exploitation		1 680 282,863	1 428 496
Charges d'exploitation			
Achats d'approvisionnements consommés	20	(1 742)	(5 715)
Charges de personnel	21	(693 696)	(593 213)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(63 219)	(27 178)
Autres charges d'exploitation	23	(219 807)	(180 101)
Total des charges d'exploitation		(978 464)	(806 207)
Résultat d'exploitation		701 819	622 289
Charges financières nettes	24	(84 721)	(72 097)
Autres gains ordinaires	25	2 000	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt		619 097	550 191
Impôt sur les bénéfices	12	(131 777)	(7 658)
Résultat des activités ordinaires après impôt		487 320	542 533
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		487 320	542 504

Etat de Flux de Trésorerie au 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		487 320	542 504
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		76 816	(10 073)
* Variation des :			
- Créances Clients	26	6 607	(20 960)
- Autres actifs courants	27	(390 675)	(924 338)
- Clients passifs	28	338 479	193 939
- Fournisseurs	29	(3 603)	32 562
- Autres passifs courants	30	501 621	(26 795)
- Autres passifs financiers		0	776
Flux de trésorerie provenant des (affectés à) l'exploitation		1 016 565	(212 383)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles		(104 848)	(3 752)
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles		(11 752)	(18 606)
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(65 714)	(55 600)
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	5 203
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(182 314)	(72 755)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suit à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant des emprunts		91 650	0
Remboursement d'emprunts		(26 199)	(12 204)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		65 451	(12 204)
Variation de trésorerie		899 704	(297 342)
Trésorerie au début de l'exercice		687 913	985 255
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 587 617	687 913



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2025**

Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2025

NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Créée en 1995, la société BTK Conseil est une société anonyme de droit tunisien, ayant obtenu l'agrément d'intermédiaire n°34/95 du 25/12/1995

Le capital social de la société est de 1 800 000 dinars divisés en 18 000 actions de 100 dinars chacune.

Dans le cadre de son statut d'intermédiaire en bourse la société assure les activités de négociation et d'enregistrement en bourse de valeurs mobilières et produits financiers, de conseil financier, de démarchage financier et de gestion de portefeuille de valeurs mobilière.

NOTE 2. CADRE DE REFERENCE RETENU POUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société BTK Conseil sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

NOTE 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables suivants ont été retenus pour l'établissement des états financiers :

Les états financiers de la BTK Conseil sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. UNITE MONETAIRE :

Les états financiers de la BTK Conseil sont arrêtés en dinars tunisiens.

3.2. COUT HISTORIQUE :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention comptable du coût historique. Ainsi, les biens et services acquis par la société sont comptabilisés à leur coût de transaction, soit le montant effectivement payé ou dû.

3.3. REALISATION DES REVENUS ET RATTACHEMENT DES CHARGES :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation et correspondent exclusivement aux revenus propres à BTK CONSEIL. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

3.4. COMPTABILITE D'ENGAGEMENTS :

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

- Le principe de l'unicité du bilan,
- Le principe de l'intangibilité du bilan,
- Le principe du coût historique des biens et des valeurs comptabilisés. Ceci concerne notamment les immobilisations.
- Le principe de la séparation des exercices.
- Le principe de la permanence des méthodes.
- Le principe de la non-compensation entre les créances et dettes, les profits et les pertes.
- Le principe du nominalisme monétaire.

NOTES AU BILAN

NOTE 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles de BTK CONSEIL totalisent à la date de clôture de l'exercice une valeur nette comptable de 122 176 DT au 31/12/2025 contre 50 948 DT au 31/12/2024.

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

DESIGNATIONS	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENT			TOTAL	VCN
	31/12/2024	Entrée	Sortie	31/12/2025	31/12/2024	DOTATION 31/12/2025	REPRISE 31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025
Logiciels Informatiques	276 635			276 635	276 635			276 635	
Matériel de transport de personnes	97 800			97 800	53 171	13 700		66 871	30 928
Immobilisations à statut juridique particulier		91 650		91 650		17 727		17 727	73 923
Installation générale, Agencement & Aménagement	6 415		6 415		6 415		6 415		
Equipements de bureau	6 251		4 206	2 046	6 251		4 206	2 046	
Mobiliers & Matériel de bureau	19 492	417	15 368	4 542	16 366	369	15 368	1 367	3 174
Matériel informatiques	74 326	12 781	20 603	66 504	71 132	1 823	20 603	52 352	14 151
TOTAL	480 920	104 848	46 592	539 176	429 970	33 619	46 592	416 999	122 176

NOTE 4 BIS : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS

Les immobilisations en cours concernent le développement du site web de BTK Conseil. Au 31/12/2025 la valeur des immobilisations incorporelles en cours totalise la somme de 30 358 DT et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
Site Web	30 358	18 606
TOTAL	30 358	18 606

NOTE 5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sous cet intitulé figurent d'une part la participation de la BTK CONSEIL, au capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis "BVMT", de Tunisie Clearing conformément aux dispositions des articles 63 et 77 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, de l'Institut de Formation de la Bourse de Tunis et de la BTK INVEST HOLDING.

Les immobilisations financières présentent un solde de 973 712 DT au 31/12/2025 contre 907 997 DT au 31/12/2024.

Le détail des immobilisations financières se présentent comme suit :

DESIGNATIONS	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
TUNISIE CLEARING	80 548	417 395	387 792
BVMT	50 209	551 313	515 202
IFBT	4	3	3
BTK INVEST HOLDING (EX UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF)	500	5 000	5 000
TOTAL GENERAL		973 712	907 997

NOTE 6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
Clients et comptes rattachés	17 369	23 976
TOTAL	17 369	23 976

NOTE 7. AUTRES ACTIFS COURANTS

Figurent principalement sous cet intitulé, les créances de la BTK CONSEIL envers les intermédiaires acheteurs, l'État, le fonds de garantie de marché et les comptes de régularisation actifs.

Cette rubrique totalisant à la clôture de l'exercice 2025 la somme de 2 889 584 DT contre 2 498 909 DT au 31/12/2024.

Le détail de cette rubrique est fourni dans le tableau suivant :

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
ETAT & COLLECTIVITES PUBLIQUES	960 383	838 652
INTERMEDIAIRES ACHETEURS	37 955	35 135
AUTRES DEBITEURS	1 447 954	1 555 250
AUTRES DEBITEURS DIVERS	61 451	61 451
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	(60 800)	(60 800)
FONDS DE GARANTIE DE MARCHE :	35 714	27 220
PRODUITS A RECEVOIR	16 500	35 440
FACTURES A ETABLIR	360 268	0
COMPTE D'ATTENTE :	26 827	3 490
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 332	3 071
TOTAL	2 889 584	2 498 909

7-1 FONDS DE GARANTIE DE MARCHE

Figurent sous cet intitulé les contributions de la BTK CONSEIL au Fonds de Garantie de Marché institué par les dispositions de l'article 12 de l'arrêté du ministre des Finances du 13 février 1997 portant visa du règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Ce fonds est constitué par les intermédiaires en bourse et destiné exclusivement à garantir entre eux, la bonne fin des opérations négociées sur le marché, en cas de défaillance de règlement ou de livraison, et ce, après épuisement des autres voies et moyens prévus par la réglementation boursière.

NOTE 8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités présentent un solde de 1 587 617 DT au 31/12/2025 contre un solde de 687 913 DT au 31/12/2024, le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
BANQUES :	1 583 329	685 743
BTK pour Comptes Clients	1 493 889	659 029
BTK pour Compte Propre	89 440	26 714
CAISSE :	4 288	2 170
Caisse	905	1 131
Caisse Clients	3 383	1 039
TOTAL	1 587 617	687 913

NOTE 9. CAPITAL SOCIAL

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
Capital Souscrit appelé et versé	1 800 000	1 800 000
TOTAL	1 800 000	1 800 000

NOTE 10. RESERVES**RESERVES LEGALES :**

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
Réserve Légale	100 000	100 000
TOTAL	100 000	100 000

AUTRES RESERVES :

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
Réserves Facultatives	460 000	460 000
TOTAL	460 000	460 000

NOTE 11. RESULTATS REPORTEES

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
Résultats Reportés	(285 578)	(828 082)
Amortissements différés	(168 214)	(168 214)
TOTAL	(453 792)	(996 296)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital Social	Réserve Légale	Réserves Facultatives	Résultats Reportés	Résultat de la période	Résultat de la période
Soldes au 31 décembre 2024	1 800 000	100 000	460 000	(996 297)	542 504	1 906 208
Affectations approuvées par l'AGO du 22/04/2025				542 504	(542 504)	
Résultat au 31 décembre 2025					487 320	487 320
Soldes au 31 décembre 2025	1 800 000	100 000	460 000	(453 792)	487 320	2 393 528

NOTE 12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
Provisions pour IDR	54 990	41 392
Provisions pour risques et charges	29 600	0
TOTAL	84 590	41 392

NOTE 13. EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
Emprunt bancaire	20 510	33 164
Emprunt leasing	61 000	0
TOTAL	81 510	33 164

NOTE 14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 125 379 DT au 31/12/2025 contre un solde de 128 981 DT au 31/12/2024, le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
FOURNISSEURS DIVERS		
TELECOM	1 230	714
INFOBJECTIF	0	922
PROFINANCE	1 786	1 786
CMF	0	202
BSS	0	387
STHA	0	974
STE PLUXEE (EXS ODEXO)	0	2 068
IFBT	0	7 879
BTK LOYER	106 462	88 112
BTK STEG ET SONEDE	13 723	13 723
STE SYNERGIE & SANTE	61	61
TUNISIE CLEARING	1 482	1 471
VIVO ENERGY	(799)	(568)
NA SOFT	0	3 939
GARCICOM		620
STE INFO VISION	720	0
CHAKIRA DISTRIBUTION	513	3 480
HUISSIER NOTAIRE MED NACEUR	0	3 126
LA GRAVURE MODERNE	0	85
TUNISIE AUTOROUTES	201	0
TOTAL	125 379	128 981

NOTE 15. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ce compte abrite le solde des dépôts faits par les clients auprès de la société pour l'exécution des ordres d'achat ou les fonds provenant de l'exécution des ordres de vente initiés par les clients.

Ce compte accuse au 31/12/2025 un solde créditeur de 784 931 DT contre un solde de 446 452 DT au 31/12/2024.

CLIENTS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
Clients divers	784 931	446 452
TOTAL	784 931	446 452

NOTE 16. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent un solde de 2 121 002 DT au 31/12/2025 contre un solde de 1 619 379 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
INTERMEDIAIRES VENDEURS :	268 768	26 611
PERSONNEL CONGES A PAYER :	74 969	72 320
ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES :	234 494	215 568
AUTRES CREDITEURS	91 951	92 119
COMMISSIONS SUR TRANSACTIONS BOURSIERES :	11 335	14 997
DETTES SOCIALES CNSS & CAVIS :	46 762	47 650
AUTRE CREDITEURS DIVERS	408 196	237 033
CHARGES A PAYER	11 978	11 224
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE BTK	20 000	25 000
COMPTE COURANT ASSOCIES	952 549	881 990
TOTAL	2 121 002	1 619 379

NOTE 17. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 28 429 dinars contre 11 324 dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
ECHÉANCES A MOINS D'UN AN SUR EMPRUNTS BANCAIRE	12 654	11 324
ECHÉANCES A MOINS D'UN AN SUR EMPRUNTS DE LEASING	15 775	0
TOTAL	28 429	11 324

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
BTK Clients	1 450	1 450
TOTAL	1 450	1 450

NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT**NOTE 18. REVENUS**

Les revenus totalisent au 31 décembre 2025 un montant égal à 1 562 791 dinars contre 1 306 196 dinars au 31 décembre 2024, détaillés comme suit :

Revenus	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Courtages	156 016	110 561	45 455	41,1
Commissions de Placement	505 000	396 500	108 500	27,4
Commissions de Montage & de Gestion d'Emprunts	5 772	3 107	2 665	85,8
Commissions Prestation de Service (conseil financier)	0	400 000	(400 000)	100,0
Commissions de Gestion SICAV	807 799	323 309	484 490	149,9
Commissions de gestion FCP	48 413	19 216	29 197	151,9
Commissions de gestion Portefeuilles Clients	20 268	34 440	(14 172)	(41,1)
Commissions d'ouverture et de clôture de comptes	4 810	3 390	1 420	41,9
Diverses commissions	14 713	15 673	(960)	(6,1)
TOTAL	1 562 791	1 306 196	256 595	19,6

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 117 492 DT au 31 décembre 2025 contre 120 300 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Autres Produits d'Exploitation	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Produits Financiers :				
Revenu compte courant bancaire	2 957	19 085	16 128	(84,5)
Revenu Fonds de Garantie de Marché	1 035	1 215	(180)	(14,8)
TOTAL	3 992	20 300	(16 308)	(80,3)
Revenu sur titres de participation				
Dividendes	113 500	102 000	11 500	11,3
TOTAL	113 500	102 000	11 500	11,5
TOTAL GENERAL	117 492	122 300	(4 808)	(3,9)

NOTE 20. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Cette rubrique enregistre le coût d'achat des fournitures de bureaux, des imprimés et des achats divers. Elle est arrêtée au 31 décembre 2025 à 1 742 dinars contre 5 715 dinars au 31 décembre 2024.

Achats consommés	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Achats non stockés de matières et fournitures	1 742	5 715	(3 973)	(69,5)
TOTAL	1 742	5 715	(3 973)	(69,5)

NOTE 21. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel ont totalisé 693 696 DT au 31/12/2025 contre 593 213 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Charges de Personnel	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Salaires	545 557	506 253	39 304	7,8
CIVP	1 360	0	1 360	100,0
Indemnité de départ à la retraite	13 597	(37 251)	50 848	(136,5)
Congés à payer	2 140	9 044	(6 904)	(76,3)
Cotisations de Sécurité Sociale	94 825	84 620	10 205	12,1
Cotisations CNSS Retraites Complémentaires	16 885	16 113	772	4,8
Cotisations Assurances Groupes	19 332	14 434	4 898	33,9
TOTAL	693 696	593 213	100 483	16,9

NOTE 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 63 219 dinars contre 27 178 dinars au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation égale à 36 041 dinars, détaillée comme suit :

Dotations aux amortissements et aux provisions	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	33 619	27 178	6 441	23,7
Dotations aux provisions pour risques et charges	29 600	0	29 600	100
TOTAL	63 219	27 178	36 041	132,6

NOTE 23. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2025 un montant égal à 219 807 dinars contre 180 101 dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Services Extérieurs :

Les charges liées aux services extérieurs totalisent au 31 décembre 2025 un montant égal à 112 580 dinars contre 82 253 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Services Extérieurs	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Sous-traitances Générales (Nettoyage)+Syndic	288	4 805	(4 517)	(94,0)
Loyer	36 548	17 222	19 326	112,2
Entretiens et Réparations	18 983	5 324	13 659	256,6
Maintenance Logiciels	40 648	38 960	1 688	4,3
Primes d'Assurances	7 826	5 718	2 108	36,9
Frais de séminaires et formation	8 287	10 224	(1 937)	(18,9)
TOTAL	112 580	82 253	30 327	36,9

Autres Services Extérieurs :

Les charges liées aux autres services extérieurs totalisent un montant égal à 79 985 dinars au 31 décembre 2025 contre 70 148 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Autres Services Extérieurs	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Rémunération d'Intermédiaire	26 272	30 740	(4 468)	(14,5)
Publicité, Publications & Relations Publiques	28 492	13 105	15 387	117,4
Transport Administratif + Carburant	8 678	5 443	3 235	59,4
Missions	2 685	7 860	(5 175)	(65,8)
Frais Postaux & Frais de Télécommunication	12 789	12 149	640	5,3
Commissions Bancaires	1 069	850	219	25,8
TOTAL	79 985	70 148	9 838	14,0

Charges Diverses Ordinaires :

Les charges diverses ordinaires totalisent un montant égal à 8 491 dinars au 31 décembre 2025 contre 7 997 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Charges Diverses Ordinaires	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Cotisations et Dons	8 000	8 000	0	0
Frais divers	491	(3)	493	(16 466,7)
TOTAL	8 491	7 997	494	6,2

Impôts, Taxes et Versements Assimilés :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 18 750 dinars contre 19 704 dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Impôts, Taxes et Versements Assimilés	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
T F P	10 845	10 075	770	7,6
FOPROLOS	5 423	5 037	386	7,7
RECUPERATION TFP	(6 045)		(6 045)	100,0
TFP & FOPROLOS SUR CONGES	509	208	301	144,7
Impôts et Taxes Divers	5 088	1 265	3 823	302,2
Taxes sur le CA non récupérables (TCL)	2 930	3 119	(189)	(6,1)
TOTAL	18 750	19 704	(954)	(4,8)
TOTAL GENERAL	219 806	180 101	39 705	22,00

NOTE 24. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 84 721 dinars contre 72 097 dinars au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Charges Financières nettes	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
Frais Financiers Divers	230		230	0
Pénalité de retard	10	1 175	(1 165)	(99,1)
Intérêts / crédit voiture	13 922	5 589	8 333	149,1
Intérêts / CCA	70 559	65 333	5 227	8,0
TOTAL	84 721	72 097	12 624	17,5

NOTE 25. AURES GAINS ORDINAIRES :

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2 000 dinars contre 0 dinars au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Charges Financières nettes	Montant		Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	Montant	%
PRODUITS NETS/CESSION D'IMMOBILISATION & AUTRES	2 000	0	2 000	0
TOTAL	2 000	2 000	2 000	0

NOTE AU ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**NOTE 26. AJUSTEMENT POUR VARIATION DES CREANCES :**

L'ajustement pour variation des créances a porté sur un montant de 6 607 dinars se détaillant comme suit:

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rubrique		
Clients	17 369	23 976
Variation	6 607	

NOTE 27. AJUSTEMENT POUR VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS :

L'ajustement pour variation des autres actifs courants a porté sur un montant de -390 675 dinars se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rubrique		
Etat et Collectivités Publiques	960 383	838 652
Intermédiaires Acheteurs	37 955	35 135
Fonds de garantie de marché	35 714	27 220
Facture à établir	360 268	0
Comptes de régularisations d'actif	1 494 613	1 597 251
Variation	(390 675)	

NOTE 28. AJUSTEMENT POUR VARIATION DES CLIENTS PASSIFS :

L'ajustement pour variation des clients passifs a porté sur un montant de 338 479 dinars se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rubrique		
Clients et comptes rattachés	784 931	446 452
Variation	338 479	

NOTE 29. AJUSTEMENT POUR VARIATION DES FOURNISSEURS :

L'ajustement pour variation des fournisseurs a porté sur un montant de -3 603 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	125 378	128 981
Variation	(3 603)	

NOTE 30. AJUSTEMENT POUR VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS :

L'ajustement pour variation des autres passifs courants a porté sur un montant de 501 623 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intermédiaires Vendeurs	268 768	26 611
Personnel et comptes rattachés	74 969	67 208
Etat et collectivités publiques	234 494	217 228
Commissions sur négociations boursières	11 335	14 997
Dettes sociales CNSS & CAVIS	46 762	45 197
Commission de gestion EO AIL 2020-1	0	772
Autre créiteurs divers	1 452 696	1 211 142
Comptes de régularisation passifs	31 978	36 224
Variation	501 623	

NOTE 31. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. IDENTIFICATION DES PARTIES LIEES

Les parties liées à la BTK CONSEIL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec la BTK CONSEIL. Ainsi, les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **BTK BANK** (société mère)
- **BTK leasing** (Filiale de la BTK BANK) ;
- **BTK Finance** (Filiale de la BTK BANK) ;
- **BTK Capital** (Filiale de la BTK BANK) ;
- **BTK Invest Holding** (Filiale de la BTK BANK) ;
- **Tunis Center** (Filiale de la BTK BANK) ;
- **La société STPI** (société du groupe BTK BANK) ;
- **La MEDAI** (société du groupe BTK BANK) ;
- **BTK SICAV** (Société du groupe BTK BANK) ;
- **Etablissement M.T. ELLOUMI** et ses parties liées.

2. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES AU COURS DE 2025

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, certaines transactions ont été conclues par la BTK Conseil avec la société mère et d'autres filiales du groupe BTK ainsi que les parties liées.

Le détail des conventions se présente comme suit :

▪ BTK BANK

- ✓ En date du 22 décembre 2025, la BTK Conseil a conclu avec la BTK BANK une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » pour un montant de 40 000 000 dinars.

Selon cette convention, la rémunération de la BTK CONSEIL est répartie comme suit :

- Une commission de placement de 0,85% HT sur le montant global placé, soit un montant de 340 000 dinars HT constaté parmi les produits de l'exercice 2025.
 - Une commission de gestion de 0,1% HT sur le montant global placé, payable à la clôture des souscriptions et à répartir sur 5 ans.
- ✓ En date du 26 avril 2024, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK BANK une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK 2024-1 ». Selon cette convention, la rémunération de la BTK CONSEIL est répartie comme suit :
 - Une commission de placement totalisant 252 875 dinars encaissée et constatée parmi les produits de l'exercice 2024.
 - Une commission de gestion de l'emprunt obligataire « BTK 2024-1 » totalisant 25 000 dinars encaissée et à répartir sur 5 ans. Les produits constatés courant l'exercice 2025 s'élèvent à 5 000 dinars
 - ✓ En date du 23 mai 2023, la société BTK Conseil a contracté auprès de BTK Bank un emprunt d'un montant principal de 60 000 dinars, sur une durée de 60 mois, au taux TMM+3. Cet emprunt est destiné exclusivement au financement de l'acquisition d'un véhicule.

Au 31 décembre 2025, les charges d'intérêts y afférentes s'élèvent à 4 309 dinars.

- ✓ En date du 28 décembre 2017, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK un contrat de location pour trois ans renouvelables d'année en année avec une prise d'effet le 1er juin 2017. Le loyer annuel est de douze mille deux

cent vingt-trois dinars 500 millimes hors taxes (12 223 DT) à raison de 108,750 DT par mètre carré. Ce loyer sera majoré annuellement de (3,750 DT/HTVA) par mètre carré.

La charge constatée au titre de l'exercice 2025 est de 15 420 DT.

- ✓ En date du 25 mars 2008, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK BANK une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération de la BTK CONSEIL était de 2.500,000 dinars annuellement. Par avenant, en date du 18 mars 2013, cette rémunération a été réduite à 1 000 dinars annuellement avec une prise d'effet du 1er janvier 2013.

Les produits constatés courant l'exercice 2025 s'élèvent à 1 000 dinars.

▪ **BTK LEASING**

- ✓ En date du 31/07/2025, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK Leasing une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK Leasing Subordonnée 2025-1 » pour un montant de 30 000 000 dinars.

Selon cette convention, la rémunération de la BTK CONSEIL percevra une commission de placement de 0.55% HT sur le montant global placé, soit un montant de 165 000 dinars HT constaté parmi les produits de l'exercice 2025.

- ✓ En date du 13 janvier 2025, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK LEASING un contrat de leasing d'un véhicule pour un montant en principal de 91 650 dinars, sur une période de 60 mois au taux nominal de 12,5%. Les charges d'intérêts au 31 décembre 2025 s'élèvent à 9 613 dinars.
- ✓ En date du 1er juin 2020, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK LEASING une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « AIL2020-1 ». Selon cette convention, la rémunération de la BTK CONSIL est répartie comme suit :
 - Une commission de placement totalisant 61 760 dinars encaissée et constatée parmi les produits de l'exercice 2020.
 - Une commission d'étude et de montage « AIL 2020-1 » totalisant 5 000 dinars encaissée et constatée parmi les produits de l'exercice 2020.
 - Une commission de gestion de l'emprunt obligataire « AIL 2020-1 » totalisant 7 720 dinars encaissée et à répartir sur 5 ans. Le montant constaté parmi les produits de l'exercice 2025 et de 772 dinars.
- ✓ En date du 17 avril 2008, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK LEASING une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération de la BTK CONSEIL était de 2 000 dinars annuellement.

Les produits constatés courant l'exercice 2025 s'élèvent à 2 000 dinars.

▪ **BTK SICAV**

- ✓ En date du 25/08/2000, la BTK CONSEIL a conclu une convention de gestion de la société BTK SICAV, modifiée par les avenants du 08/02/2005 et du 26/03/2007. Selon de cette convention, la BTK CONSEIL perçoit une commission de gestion annuelle fixée à 0,45% de l'actif net de la SICAV.
- ✓ En date du 10/06/2024, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK SICAV un avenant qui modifié le taux de commission de gestion de 0,45% à 0,8% de l'actif net de la BTK SICAV.

La BTK CONSEIL a constaté à ce titre des produits pour un montant de 807 799 dinars au cours de l'exercice 2025.

▪ **BTK FINANCE**

- ✓ En date du 2 janvier 2024, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK FIANCE une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération de la BTK CONSEIL est de 1 000 dinars par an.

Les produits constatés courant l'exercice 2025 s'élèvent à 1 000 dinars

- ✓ En date du 29 septembre 2023, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK FINANCE une convention de compte courant associé, le créancier « BTK FINANCE » s'engage de lui consenti un montant de 800 000 dinars au taux du 8% pour une durée d'une année.
- ✓ En date du 01 octobre 2023, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK FINANCE un contrat de prestation de services, par lequel la BTK CONSEIL fait bénéficier la BTK FINANCE d'un ensemble de prestations (intermédiation en bourse, gestion d'actifs, ingénierie financière, le conseil et l'accompagnement, ...).

- ✓ En date du 24 novembre 2023, un contrat d'application de la convention cadre établie entre la BTK Conseil et la BTK Finance par lequel la BTK Finance confie à la BTK Conseil qui qui accepte la mission d'étude, d'analyse financière et d'évaluation des sociétés dont la BTK Finance détienne des créances d'une valeur totale de 280 Millions de Dinars et ce afin de déterminer la capacité financière et juridique des débiteurs à honorer leurs engagements et de mettre en place les moyens appropriés pour la collecte des fonds et des créances échues. Aucune facturation n'a été effectuée courant 2025.
- **BTK CAPITAL**
 - ✓ En date du 17 mai 2023, la BTK CONSEIL a conclu avec la BTK CAPITAL une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération de la BTK CONSEIL est de 1 000 dinars par an.
Les produits constatés courant l'exercice 2025 s'élèvent à 1 000 dinars.
- **BTK INVEST HOLDING »**
 - ✓ En date du 03 mars 2015, la BTK CONSEIL a conclu avec BTK INVEST HOLDING une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération de la BTK CONSEIL est de 150 dinars par an.
Les produits constatés courant l'exercice 2025 s'élèvent à 150 dinars.
- **Etablissement M.T. ELLOUMI et ses parties liées**
 - ✓ Au 31 décembre 2025, la situation avec l'Etablissement M.T. ELLOUMI (actionnaire de référence de BTK Bank) et les autres parties liées se résume comme suit :
 - Commissions sur opérations d'enregistrement en Bourse 5 937 dinars TTC ;
 - Courtage sur Cote de la bourse pour la somme de 110 600 dinars.

NOTE 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN :

▪ Répartition des titres gérés pour le compte des clients par type de valeurs mobilière et par nature de convention (Gérée ou libre)

Année	2024					2025					Variation 2025/2024
	GEREE		LIBRE		Total (en DT)	GEREE		LIBRE		Total (en DT)	
	Quantité	Valeur (en DT)	Quantité	Valeur (en DT)		Quantité	Valeur (en DT)	Quantité	Valeur (en DT)		
ACTIONS et Droits Rattachés	307 351	2 433 655	3 548 480	17 194 446	19 628 100	355 605	2 745 458	3 626 816	25 142 855	27 888 313	62,2%
OBLIGATIONS	19 084	215 067	248 624	4 520 733	4 735 800	19 084	124 901	137 624	5 055 701	5 180 603	14,6%
SICAV	6 590	830 287	235 635	29 688 125	30 518 412	5 396	724 888	250 776	33 688 746	34 413 634	15,9%
FCP	13 440	150 219	338 934	3 788 265	3 938 484	31 339	417 404	605 259	8 061 445	8 478 849	123,8%
Total Général	346 465	3 629 228	4 371 673	55 191 569	58 820 796	411 424	4 012 651	4 620 475	71 948 747	75 961 399	37,6%

▪ Etat des titres reçus ou donnés en garantie

Année	2024					2025					Variation 2025/2024
	GEREE		LIBRE		Total (en DT)	GEREE		LIBRE		Total (en DT)	
	Quantité	Valeur (en DT)	Quantité	Valeur (en DT)		Quantité	Valeur (en DT)	Quantité	Valeur (en DT)		
ACTIONS et Droits Rattachés	0	0	24 268	318 247	318 247	0	0	3 111	61 819	61 819	-80,6%
OBLIGATIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
SICAV	0	0	5600	705 555	705 555	0	0	26 604	3 573 928	3 573 928	406,5%
FCP	0	0	272 221	3 042 614	3 042 614	0	0	514 064	6 846 818	6 846 818	125,0%
Total Général	0	0	302 089	4 066 416	4 066 416	0	0	543 779	10 482 565	10 482 565	157,8%

▪ **Etat des titres à livrer ou à recevoir, en dénouement**

Titre	Titre à recevoir		Titres à livrer	
	Quantité	Montant en DT	Quantité	Montant en DT
SFBT			85	1 063,350
TUNISAIR			520	171,600
ATT BANK	100	6 630,000		
BIAT	1	109,000	168	18 513,600
BT	20	124,000	40	254,000
STB	10	40,000		
BNA	6 000	72 000,000	10	120,000
ICF	235	19 878,250		
UIB	580	14 384,000		
STAR	1	63,840		
SOTETEL	30 602	158 862,520		
SOTUMAG	53	477,000	797	7 133,150
WIFACK INTER BANK	4	29,600		
ESSOUKNA			360	1 185,500
CIMENTS DE BIZERTE			1 235	668,250
TUNIS RE	16 097	161 745,890		
CARTHAGE CEMENT	200	372,000		
NEW BODY LINE			20	80,400
SOTIPAPIER AA	20	55,600		
TGH AA	11 200	8 624,000	6 574	5 061,980
DELICE HOLDING	1 605	20 704,500		
AMI			100	319,000
OFFICEPLAST (AA)			130	237,900
UNIMED	4 786	45 267,000	342	3 146,400
STAR DA 7/6 22122025	7	433,370		
Total général	71 521	509 800,570	10 381	37 955,130

NOTE 33. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Ces états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'Administration tenu le 06 mars 2026.

Par ailleurs, aucun événement n'est survenu postérieurement à la date d'arrêté des états financiers, ayant des incidences sur la situation financière et sur le résultat de l'exercice au 31/12/2025.